Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20261021-DCM2026084-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatorze octobre, s'est réuni en Salle du Conseil municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIÉTO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Procuration :
MASSOUTIER Frédéric donne pouvoir à Helen BIGOT
LE COLLINET Ludovic donne pouvoir à Guillaume JAMET
SOQUET Elvyna donne pouvoir à Christelle COCHON

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*24*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

N° d'acte : **DCM-2026-084**	**URBANISME** Objet : **PROJET DE REHABILITATION DES LOGEMENTS AU-DESSUS DE LA CASERNE DES POMPIERS**

Rapporteur : GORÉ CHAPEL Isabelle

Mme Isabelle Goré Chapel, Maire, rappelle à l'assemblée qu'un projet de réhabilitation des locaux vacants au-dessus de la caserne des pompiers est envisagé, comprenant la création de deux logements et de deux chambres de garde pour les sapeurs-pompiers.

Des échanges sont engagés avec le SDIS 22 concernant la mise en place d'un bail emphytéotique permettant à la Commune de réaliser les travaux.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20261021-DCM2026084-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

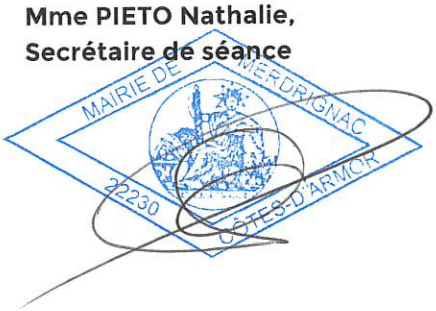
- **Autorise** la mise en place d'un bail emphytéotique avec le SDISS 22
- **Autorise** le maire à signer les documents s'y afférent

Délibération adoptée POUR 25 et ABSTENTIONS 2

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 03/11/2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance



Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.